

POITIERS

La répression de la mobilisation contre la loi travail continue

Dix-huit mois après une manifestation contre la loi travail qui s'est terminée à Poitiers sur une occupation des voies ferrées par des centaines de personnes, neuf personnes ciblées par la police pour leur appartenance aux milieux anticapitalistes et/ou libertaires vont passer en procès le 17 novembre.

En 2016 s'est déroulée une importante mobilisation contre la loi travail dans toute la France : pendant plus de quatre mois, des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue et ont fait grève contre le projet gouvernemental de casser le code du travail. La liberté de manifester a été mise à mal par une très forte répression et par le recours aux mesures d'exception de l'état d'urgence (manifestations interdites, interdictions individuelles de manifester...).

A Poitiers, l'intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires-CNT-UNEF-SGL avait appelé le 19 mai à une manifestation jusqu'à la gare, et décidé d'investir l'enceinte de la SNCF en solidarité avec les cheminots en grève au niveau national. Cette action a été réalisée avec succès par 400 à 600 personnes pendant près de deux heures, et elle s'est déroulée jusqu'à la fin dans le calme et sans aucune dégradation, selon les modalités décidées par l'intersyndicale 86. Puis la manifestation a repris son cours jusqu'au parvis de la gare, où elle s'est dispersée.

Or onze personnes connues pour leur appartenance aux milieux anticapitalistes et/ou libertaires (dont deux membres de l'OCL) – milieux stigmatisés par les pouvoirs publics poitevins depuis les bris de vitrines et graffitis réalisés pendant une manifestation anticarcérale, le 10 octobre 2009, au centre-ville de Poitiers – ont ensuite été convoquées au commissariat de police le 28 juin, dans le cadre d'une enquête sur des « faits d'entrave à la mise en marche ou circulation d'un véhicule de chemin de fer et autres » après une plainte de la SNCF.

**Nous aussi, nous y étions
ou nous aurions pu y être !**

Les onze personnes convoquées ont aussitôt dénoncé le ciblage politique qui avait été opéré là. La police avait en effet pointé dans la presse, quelques jours après la manifestation du 19 mai, la présence de « militants de l'ultragauche » dans ses rangs, et déclaré craindre leur violence ainsi que celle de « groupuscules radicaux extérieurs » – sans pouvoir bien sûr apporter la moindre preuve de ses dires, notamment concernant la violence... et pour cause : Poitiers n'en a connu aucune lors du mouvement contre la loi travail. De plus, l'appartenance de deux des convoqué-e-s à Solidaires 86 montrait que les pouvoirs publics voulaient faire un exemple en s'attaquant à des militants syndicalistes très actifs dans les luttes sur la ville.

C'est pourquoi les onze convoqué-e-s ont annoncé à l'officier de police judiciaire et à la presse : « Que nous nous rendions ou non à la convocation au commissariat de Poitiers le 28 juin, nous ne répondrons à aucune des questions posées par la police et resterons déterminés, unis et mobilisés contre cette loi ! » Un rassemblement de 150 personnes – soulignant qu'elles aussi étaient sur les voies le 19 mai – a eu lieu le 28 juin devant le commissariat, en soutien aux trois personnes qui se sont présentées à la convocation ce jour-là (les autres ont refusé de s'y rendre en déclarant publiquement approuver « totalement les entraves à la circulation des

trains et autres blocages qui ont eu lieu à Poitiers et dans toute la France » et appeler « en outre à les multiplier jusqu'au retrait total de la loi travail »). Mais l'« affaire » n'en est pas restée là : les huit autres personnes ont de nouveau été convoquées au cours des mois suivants, à tour de rôle interpellées à leur domicile ou à leur travail puis placées en garde à vue. Et maintenant, alors que la loi travail 2 de Macron va accélérer cette politique ultralibérale, il y a ce procès qui a été notifié à neuf (à ce jour) d'entre elles par voie d'huissier pour le 17 novembre au tribunal correctionnel de Poitiers, sous les inculpations d'avoir « pénétré, circulé, ou stationné, sans autorisation, dans les parties de la gare SNCF non affectées à la circulation publique » et d'avoir « refusé de se soumettre aux opérations de relevés signalétiques, notamment de prise d'empreintes digitales et photographies nécessaires à l'alimentation et à la consultation des fichiers de police ».

Halte à la criminalisation et à la répression des mouvements sociaux

Les inculpé-e-s se déclarent opposé-e-s aujourd'hui à la loi travail 2 et à l'état d'urgence permanent comme ils et elles se sont opposé-e-s hier à la loi travail et à l'état d'urgence. Ils et elles s'insurgent contre la « sélection » opérée par la police pour exercer une vengeance contre certains milieux anticapitalistes et/ou libertaires poitevins en continuant de les harceler par des convocations au commissariat et des gardes à vue, jusqu'à ce grotesque procès.

Un comité de soutien s'est constitué afin de réclamer la relaxe des neuf inculpé-e-s et de traduire en acte la solidarité face à la répression. Ce comité dénonce le ciblage politique manifeste et le caractère politique de ce procès. Il condamne toute tentative des pouvoirs publics visant à faire taire et intimider le mouvement social, car, au-delà des neuf convoqué-e-s, c'est la liberté de manifester de tous et toutes qui est attaquée. Il dénonce également le fichage systématique et généralisé qui se met en place dans le même objectif. Enfin, il appelle toutes les personnes et organisations à le rejoindre et à manifester leur solidarité envers les camarades convoqué-e-s par un soutien à la fois politique et financier.

Relaxe pour les neuf personnes convoquées
devant le tribunal correctionnel de Poitiers le 17 novembre !

Pour plus d'informations et contact : <https://soutienpoursuiviespoitiers.noblogs.org/> (blog) et soutien-poursuivies-poitiers@protonmail.com (mail)

Premiers soutiens du comité : Collectif chômeurs-précaires, Convergence libertaire anticapitaliste poitevine (CLAP), Confédération nationale des travailleurs - Solidarité ouvrière (CNT-SO), Ensemble, Nouveau parti anticapitaliste (NPA), Organisation communiste libertaire (OCL), Solidaires.